



## **106579 - Ayant oublié qu'il a trainé une souillure majeure, lui suffit il de prendre le bain rituel prévu juste avant l'entrée en état de sacralisation?**

---

### **question**

Voici une personne qui s'est souvenue qu'elle avait contracté une souillure majeure lors de son premier pèlerinage. L'ayant oublié à son arrivée à l'endroit où il devait prendre le bain rituel précédent l'entrée en état de sacralisation , il s'est contenté de ce bain sans avoir nourri l'intention de le substituer au bain prévu après la souillure majeure, cela lui suffit il?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Le fait de prendre le bain prévu dans le cadre de l'entrer en état de sacralisationremplace l'autre bain puisque le premier est institué. Le remplacement est d'autant plus valable que l'intéressé a oublié. Les jurisconsultes l'ont confirmé en ces termes: **Si on a nourri l'intention de procéder à un bain recommandé, il peut se substituer à un bain obligatoire.**Certains jurisconsultes limitent la possibilité au cas de l'oubli. Or le cas en question est conforme aux deux possibilités que donnent les deux avis.»